

Commission des Affaires générales, des Relations
internationales, du Règlement et du Contrôle des
communications des membres du Gouvernement du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2019–2020

18 NOVEMBRE 2019

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2019 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1. Questions orales (article 82 du règlement)	3
1.1 Question de M. Christophe Magdalijs à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulé «Dépôt du rapport d'activité et des comptes 2018 de Wallonie-Bruxelles International»	3
1.2 Question de Mme Alda Greoli à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Application du règlement général sur la protection des données (RGPD)»	4
1.3 Question de Mme Gwenaëlle Grovonius à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Accord Mercosur».....	5
1.4 Question de M. Mohamed Ouriaghli à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Collaboration de Wallonie-Bruxelles International (WBI) sur des projets relatifs à la coopération internationale menés avec les hautes écoles»	6
1.5 Question de M. Mohamed Ouriaghli à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Révision constitutionnelle et situation politique au Bénin»	7
1.6 Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «36e conférence ministérielle de la Francophonie»	8
1.7 Question de Mme Hélène Ryckmans à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Prise en compte transversale de la lutte contre les violences»	9
2. Ordre des travaux	11

Présidence de M. Jean-Pierre Kerckhofs, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 14h05.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1. Questions orales (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Christophe Magdalijs à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulé «Dépôt du rapport d’activité et des comptes 2018 de Wallonie-Bruxelles International»

M. Christophe Magdalijs (DéFI). – Monsieur le Ministre-Président, en consultant le site internet de Wallonie-Bruxelles International (WBI), j’ai été surpris de ne pas y trouver le rapport d’activité 2018. J’en ai été réduit à consulter le rapport de l’année précédente, d’ailleurs déposé tardivement sur ce même site internet, le 5 décembre 2018.

Cette question est l’occasion de rappeler ici certaines dispositions applicables à WBI. L’article 6, § 2, de l’accord de coopération du 20 mars 2008 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale créant une entité commune pour les relations internationales de Wallonie-Bruxelles, dispose que «WBI établit annuellement un rapport sur son activité durant l’exercice écoulé. Ce rapport est communiqué au Gouvernement wallon et au Gouvernement de la Communauté française par le ministre compétent du Gouvernement de la Communauté française et du Gouvernement wallon, au plus tard le 31 mars. Il est déposé respectivement sur le bureau du Parlement de la Communauté française et du Parlement wallon, au plus tard le 31 mai.»

L’article 3 de l’arrêté du gouvernement de la Communauté française du 17 juin 2010 fixant le règlement comptable, budgétaire et financier de Wallonie-Bruxelles International prévoit que «WBI transmet, pour le 30 avril au plus tard de l’année qui suit l’exercice considéré, le compte annuel et le compte d’exécution du budget, accompagnée d’une balance définitive au ministre ayant les Relations internationales dans ses attributions, lequel les transmet au ministre ayant les Finances dans ses attributions, lequel les transmet à la Cour des comptes pour le 31 mai au plus tard de l’année qui suit l’exercice considéré.».

Par ailleurs, la lecture du rapport 2017, intéressante au demeurant, révèle quelques lacunes. En effet, nous n’y trouvons aucun rapport financier ni aucun rapport social dignes de ce nom, en tout cas, de mon point de vue. Le rapport d’activité se borne

à reprendre le budget adopté en annexe du budget des dépenses. Monsieur le Ministre-Président, ce n’est pas tout de disposer d’un budget et de moyens d’action, encore faut-il rapporter avec diligence l’utilisation de ces moyens auprès de ses commanditaires, en l’occurrence la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles. À cet égard, j’invite WBI à consulter le rapport d’activité d’Enabel, agence belge de développement, qui édite un rapport social et un rapport financier du plus grand intérêt, et je l’encourage à s’en inspirer.

Confirmez-vous que WBI n’a pas respecté l’article 6, § 2, de l’accord de coopération du 20 mars 2008, en ce qu’il n’a pas déposé son rapport d’activité de 2018? Peut-être l’avez-vous déjà reçu? Si tel est le cas, pouvez-vous le mettre à la disposition de cette commission au plus vite dans la perspective des discussions budgétaires? Confirmez-vous également que WBI n’a pas transmis dans les délais prescrits par l’arrêté du gouvernement du 17 juin 2010 son compte annuel et son compte d’exécution du budget de 2018, assortis du rapport du réviseur qui y est désigné? Êtes-vous à cette heure en possession de ces comptes et du rapport des réviseurs? Si tel est le cas, de la même façon, pouvez-vous les mettre à la disposition de cette commission en vue des travaux budgétaires?

Dans la négative, confirmez-vous que les délais dont il est question sont des délais de rigueur et que leur dépassement doit, à tout le moins, entraîner un rappel à l’ordre de la direction de WBI? De même, ne devez-vous pas enjoindre à cette agence de s’acquitter de ses obligations dès le dépassement des délais en question et cesser d’attendre son bon vouloir? Enfin, partagez-vous ma conviction que le rapport d’activité doit impérativement comprendre un rapport financier et un rapport social détaillés dans le but de faciliter le travail du gouvernement et des parlementaires?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Je vais en effet rappeler aux mandataires de WBI les délais impartis. Je veillerai à leur strict respect pour le prochain exercice. Les dispositions légales et/ou réglementaires doivent en effet être respectées et nous ne pouvons tolérer un affaissement de la norme. Je tiens aussi à vous informer de l’arrivée récente d’un nouveau directeur de la communication et du dépôt imminent du rapport d’activité. Il sera composé de deux volets, un plus ramassé et un autre plus complet, dans la perspective d’un contrôle parlementaire le plus efficace possible et sur lequel je m’engage.

Le réviseur finalise son travail de vérification des comptes 2018 de WBI cette semaine. Nous disposerons alors des comptes approuvés. Les comptes provisoires avaient déjà été transmis à mon prédécesseur, ce qui nous a permis d’y voir clair lors du conclave budgétaire. Par ailleurs, le Parlement dispose déjà de l’ensemble des informations permettant à votre commission d’analyser la situation financière de WBI par le cahier d’observation de la Cour des comptes qui vous est transmis

annuellement. Je retiens toutefois votre suggestion visant à insérer le rapport financier et le rapport social dans le rapport d'activité et je vais analyser l'opportunité de procéder de la sorte.

Enfin, pour répondre à votre dernière question, je tiens tout d'abord à vous informer que je suis toujours ouvert aux suggestions visant à améliorer la transparence et le travail du gouvernement et des parlementaires. Il conviendra dans ce cas de tenir compte du fait que ce rapport est également destiné à d'autres acteurs que le Parlement et qu'il faut veiller à le rendre aussi lisible et accessible que possible aux diverses parties concernées.

1.2 Question de Mme Alda Greoli à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Application du règlement général sur la protection des données (RGPD)»

Mme Alda Greoli (cdH). – Le règlement général sur la protection des données (RGPD) constitue le texte européen de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Son ambition est de renforcer et d'unifier la protection des données pour les individus au sein de l'Union européenne. S'agissant d'un règlement européen, le RGPD est obligatoire et directement applicable à l'ensemble des pays membres de l'Union européenne, et ce, depuis le 25 mai 2018. Ce règlement s'applique à toute organisation, publique ou privée, quelle que soit sa taille – entreprise, ministère, administration, collectivité ou association – qui traite des données personnelles pour son compte ou non.

Ce texte est contraignant pour toutes les organisations qui entrent dans les compétences de la Communauté française: les associations, espaces culturels et bibliothèques qui traitent des données à caractère personnel. Le bien-être du secteur associatif fait partie de mes points d'attention. Toutefois, la Charte associative impose le respect des règles et ces organisations doivent appliquer le règlement européen. Notre devoir est dès lors de simplifier la gestion administrative pour ces opérateurs. L'application du RGPD amène son lot de contraintes aux institutions et organismes de la Communauté française. Un accompagnement semble nécessaire pour répondre aux obligations européennes et, dans ce cadre, rien de tel que de mutualiser les efforts et encourager les bonnes pratiques.

Monsieur le Ministre-Président, avez-vous été interpellé par des institutions ou associations concernant l'application du RGPD? Sont-elles conscientes des obligations et contraintes qui pèsent sur leur gestion des données personnelles? Un accompagnement est-il prévu au sein de l'administration? Quel pourrait être le rôle de l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC) à cet égard?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Cette norme européenne s'applique depuis 18 mois à toute entreprise, ministère, administration, collectivité ou association dans l'ensemble des États membres de l'Union européenne. Mon cabinet n'a pas été interpellé par des institutions ou associations concernant la mise en œuvre du RGPD. En ce qui concerne un éventuel accompagnement par l'administration, vous faites probablement écho aux recommandations reprises dans le mémorandum 2019-2024 de l'Union des entreprises à profit social (UNIPSO), rédigé à l'occasion des élections régionales et communautaires.

Lorsque les structures que vous évoquez dépendent directement du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la gestion des données relève directement de celui-ci. À ce titre, ces structures bénéficient de l'accompagnement du ministère pour se mettre en conformité. À titre d'exemple, la bibliothèque de Nivelles a bénéficié du support du ministère dans le cadre du développement d'une application informatique et de la gestion des accès aux données à caractère personnel contenues dans cet outil. Dans ce contexte, l'ETNIC agit en tant que sous-traitant au sens du RGPD et remplit ses obligations propres en matière de respect du RGPD à l'égard du ministère et, par conséquent, des structures dépendant directement du ministère. *A contrario*, les structures extérieures au ministère sont considérées comme responsables du traitement de leurs propres données. Dès lors, le ministère et l'ETNIC n'interviennent en aucune manière.

Néanmoins, dès que le ministère en a l'opportunité, il sensibilise les associations, espaces culturels et bibliothèques aux dispositions prévues par le RGPD. En outre, le rôle de soutien par le biais de la sensibilisation, de la formation ou de la mise à disposition des supports et conseils appartient à l'Autorité de protection des données (APD). Celle-ci agit à l'échelon national. Par ailleurs, la conscientisation des associations et espaces culturels traitant des données à caractère personnel a pu être menée grâce à plusieurs acteurs de la formation, ainsi que par plusieurs fédérations sectorielles. Dès 2018, des sessions d'information et de formation ont été proposées à ces opérateurs. Parmi ceux-ci, je citerai, à titre d'exemple, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), les centres de compétences, le conseil de l'enseignement catholique pour la formation en cours de carrière, la fédération des initiatives locales pour l'enfance et l'association La Concertation ASBL-Action culturelle bruxelloise.

Enfin, les centres de compétences offrent des formations sur demande sur la mise en conformité avec le RGPD. Elles sont destinées à des travailleurs indépendants ou salariés des secteurs privé, public et non marchand, ainsi qu'aux enseignants du secondaire et du supérieur et aux travailleurs sous un statut assimilable, tel que le statut «*outplacement*», ou suivant une formation du *Plan Formation-Insertion* (PFI). Plus généralement, qu'il

s'agisse du RGPD ou de la simplification administrative, l'administration doit rester disponible pour les associations et veiller à être pleinement au service de tous.

Mme Alda Greoli (cdH). – Je déduis de votre réponse qu'un certain nombre d'acteurs de terrain prennent des initiatives et que l'administration est disponible pour les aider. Les secteurs que vous avez cités sont hautement organisés et bénéficient de l'accompagnement de fédérations. Je vous suggère d'être attentif à ce que l'administration se montre proactive dans l'accompagnement de plus petits secteurs, moins organisés et ne pouvant se reposer sur des structures plus larges.

1.3 Question de Mme Gwenaëlle Grovonius à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Accord Mercosur»

Mme Gwenaëlle Grovonius (PS). – Il s'appelait Paulo Paulino Guajajara. Il y a quelques jours, il est tombé dans une embuscade tendue par cinq hommes, dans le Maranhão, un État du nord-est du Brésil. Ce jeune homme qui se faisait appeler «*Lobo mau*» (méchant loup) est mort à 26 ans d'une balle dans la tête. Son cousin qui l'accompagnait a été blessé lors de l'attaque attribuée à des bûcherons pratiquant l'abattage illégal. C'est par ces mots que, le 4 octobre dernier, des représentants des communautés brésiliennes ont exposé devant des députés fédéraux et communautaires à la Chambre des représentants les menaces qui pèsent sur eux, exhortant la Belgique à tout faire pour les soutenir dans leurs démarches. Ils sont venus dans notre pays pour nous demander de ne pas ratifier en l'état les traités du Mercosur (Marché commun du Sud) et de prévoir dans ces accords des clauses pour garantir la protection des peuples indigènes, de leur terre et de l'environnement.

Monsieur le Ministre-Président, avez-vous pris connaissance de cette rencontre et des préoccupations des représentants des communautés brésiliennes? Le cas échéant, pourriez-vous nous donner la position du gouvernement sur celles-ci? Pourriez-vous faire le point sur l'état du processus de ratification interne belge du futur traité Mercosur signé par la Commission européenne en juin 2019?

Mon groupe accorde une grande importance au respect de standards élevés pour les normes sociales, environnementales et sanitaires, dans le cadre des accords commerciaux que la Belgique signe avec d'autres pays par l'intermédiaire de l'Union européenne. Par le passé, des balises conditionnant la ratification d'accords internationaux par la Fédération Wallonie-Bruxelles ont été édictées dans cette Assemblée. Pourriez-vous faire le point à cet égard?

Enfin, quelles mesures la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait-elle envisager face aux accords du Mercosur et dans quel délai?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Madame la Députée, j'ai en effet été informé qu'une délégation d'indigènes brésiliens avait été accueillie au Parlement fédéral, le 4 novembre dernier. Ces derniers ont plaidé pour l'arrêt de l'importation de produits liés à la déforestation et aux violations des droits de l'Homme. La délégation a effectué une tournée de sensibilisation à sa cause dans douze pays européens.

Elle s'est également rendue au Parlement européen pour réclamer qu'aucun accord de libre-échange engendrant des effets négatifs sur les forêts, les écosystèmes naturels et les droits humains ne soit conclu par l'Union européenne (UE). À cet égard, ma position est claire et l'a toujours été: tout accord de libre-échange, et celui de l'UE avec le Mercosur en particulier, doit respecter de hauts standards sanitaires, sociaux et environnementaux.

Près de vingt années après le début des négociations, l'UE et les pays membres du Mercosur sont parvenus à un accord politique sur le volet commercial, le 28 juin dernier. Les textes et les listes d'engagement seront examinés par les juristes et les linguistes afin de produire la version finale de l'accord qui sera traduit dans toutes les langues officielles de l'UE. Ensuite, la Commission transmettra l'accord au Conseil et au Parlement européens pour approbation. Selon mes dernières informations, la Commission espère le présenter au Conseil à l'automne 2020 pour décision de signature, d'application provisoire et de conclusion.

Il s'agit d'un accord d'association qui devrait donc relever de la compétence partagée entre l'UE et ses États membres. Dans ce cas, le commun accord des États membres sera requis pour la signature. Si le Conseil le décide et si l'accord est ratifié par les pays du Mercosur, l'intégralité du volet commercial et l'essentiel des dispositions des volets politiques de coopération pourront être appliqués, de manière provisoire, en attendant qu'aboutissent les procédures de ratification des États membres de l'UE.

Dans cette hypothèse, la Fédération Wallonie-Bruxelles aura octroyé les pleins pouvoirs de signature à l'État fédéral pour que l'accord puisse être signé au nom de la Belgique, qui aura à le ratifier. Nous ne pouvons pas exclure qu'à la suite des discussions et des crispations que ce dernier engendre, la Commission décide de scinder l'accord commercial du reste de l'accord d'association. L'accord commercial, qui ne couvre pas la protection de l'investissement, serait de la compétence exclusive de l'UE. Sa signature nécessiterait dès lors la majorité qualifiée au sein du Conseil et le Parlement européen aurait à donner son consentement avant son entrée en vigueur. Dans cette seconde hypothèse, la Fédération Wallonie-Bruxelles n'aurait ni à oc-

troyer le plein pouvoir de signature ni à ratifier l'accord.

La position qu'adoptera la Belgique au Conseil quant au soutien ou non de la majorité qualifiée sera déterminée par une procédure de la direction générale coordination et affaires européennes (DGE), au cours de laquelle la Fédération Wallonie-Bruxelles aura à donner son avis.

Jusqu'à présent, la Belgique a soutenu la conclusion d'un accord commercial avec le Mercosur, tout en appelant à trouver le juste équilibre pour éviter d'accentuer la pression sur le secteur agricole européen. La Fédération Wallonie-Bruxelles, tout comme la Belgique, n'a pas encore pris position par rapport au résultat final de la négociation. Celui-ci est toujours en cours d'évaluation puisque les listes d'engagement des deux partenaires, qui sont indispensables pour évaluer la rencontre des intérêts offensifs et défensifs, n'ont été communiquées que très récemment aux États membres.

Lorsque les résultats seront connus, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pourra officialiser sa position. Nous resterons particulièrement attentifs au respect de nos normes sociales, environnementales et sanitaires, ainsi qu'à la protection de notre secteur agricole.

Eu égard aux discussions déjà entamées dans cette assemblée et au Parlement de Wallonie au sujet de la conclusion d'accords commerciaux, je voudrais mettre en avant deux éléments de l'accord. D'une part, les services audiovisuels sont exclus du champ d'application des dispositions portant sur le commerce des services et l'établissement. D'autre part, les engagements dans le domaine des services culturels sont strictement identiques à ceux consentis dans le cadre multilatéral de l'accord général sur le commerce des services de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), conclu en 1994.

Par ailleurs, il convient de souligner que le SPF Économie a lancé une étude pour mesurer l'incidence de cet accord pour la Belgique. Les résultats de l'étude sont attendus pour le début de l'année prochaine. Il va sans dire que j'y serai particulièrement attentif.

En outre, l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEX) et la délégation générale Wallonie-Bruxelles auprès de l'Union européenne examinent actuellement les listes d'engagement afin d'évaluer si l'accord va dans le sens de nos intérêts offensifs.

Enfin, le 6 décembre prochain, le SPF Affaires étrangères organisera des panels qui porteront, d'une part, sur l'environnement et le climat, et, d'autre part, sur l'agriculture ainsi que les questions sanitaires et phytosanitaires. L'objectif est de confronter les différents points de vue, de lever d'éventuels malentendus et d'amorcer le processus d'identification des points pour lesquels des ajustements ou des garanties additionnelles devraient être

apportés.

Mme Gwenaëlle Grovonius (PS). – J'aimerais que vous précisiez un point, Monsieur le Ministre-Président. Vous avez parlé d'une conférence; c'est bien celle qui porte sur les thématiques de l'accord du Mercosur?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président.
– En effet.

1.4 Question de M. Mohamed Ouriaghli à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Collaboration de Wallonie-Bruxelles International (WBI) sur des projets relatifs à la coopération internationale menés avec les hautes écoles»

M. Mohamed Ouriaghli (PS). – Plusieurs hautes écoles de Belgique proposent dans leur programme un bachelier en coopération internationale. Celui-ci vise à former des professionnels dans les domaines de l'administration et de la gestion de projets de coopération internationale comme, par exemple, des organisations non gouvernementales ou des associations œuvrant à la solidarité internationale ou à l'économie solidaire. D'autres hautes écoles ne dispensent pas cette formation, mais incluent dans leur programme un volet international. Outre les programmes Erasmus destinés aux étudiants et enseignants en quête d'une expérience à l'étranger, ce volet comprend également un aspect de coopération internationale.

C'est le cas de la Haute École Lucia de Brouckère, dont le programme vise notamment à renforcer les capacités humaines, scientifiques et de gestion des institutions partenaires du Sud. Cette coopération fait intervenir des partenaires académiques et implique régulièrement une collaboration avec Wallonie-Bruxelles International (WBI). Grâce à cette coopération, la Haute École Lucia de Brouckère participe à l'internationalisation de son institution et exporte son savoir-faire à l'occasion de divers projets dans des pays comme le Maroc, le Bénin ou le Sénégal.

Monsieur le Ministre-Président, pouvez-vous nous dire quelles hautes écoles belges collaborent avec WBI dans le cadre de projets de coopération internationale? Par ailleurs, les hautes écoles ont la possibilité de participer à certains projets portés par WBI; dans ce cadre, quelles sont les procédures de sélection? Quels critères sont examinés? Quels sont les types d'appels à projets?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président.
– Monsieur le Député, votre question me permet d'évoquer l'organisation de notre aide publique au développement et plus précisément dans les projets de coopération bilatérale indirecte, également nommée coopération non gouvernementale, à laquelle émanent depuis 2005 nos hautes écoles. Avec l'appui de la Région wallonne, 3,5 millions d'euros

sont annuellement consacrés entre autres aux financements octroyés par WBI. À titre principal ou subsidiaire, cette aide concerne environ quatre-vingts nouveaux projets de partenariats pour le développement et/ou l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire.

À travers sa coopération bilatérale indirecte, WBI vise à répondre aux besoins des populations du Sud et à renforcer les capacités locales en soutenant la proximité des acteurs de terrain, notamment en aidant les initiatives de citoyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles se mobilisant pour des actions concrètes de solidarité internationale et de partenariat pour le développement. Cet appui est mis en œuvre par des programmes dont les appels à projets sont publiés annuellement. Ces programmes sont tous accessibles à nos hautes écoles. Les pays partenaires prioritaires ont été le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, Haïti, le Maroc, les Territoires palestiniens, la République démocratique du Congo, le Rwanda, le Sénégal ainsi, qu'en leur titre de pays de coopération pilote, la Guinée et la Tunisie.

Enfin, en 2019, deux hautes écoles ont vu leurs projets respectifs sélectionnés. Il s'agit de la Haute École provinciale de Hainaut-Condorcet en catégorie agronomique pour un projet au Rwanda, «Professionnalisation et augmentation de la production piscicole». Cette même haute école a également obtenu le financement d'un projet en catégorie pédagogique, toujours au Rwanda, «Les tests d'un dispositif de suivi sanitaire des enfants scolarisés en maternelle en première année primaire à Rulindo en vue de la généralisation d'un programme de santé à l'école». De son côté, la Haute École Francisco Ferrer bénéficie l'appui de WBI pour son projet «Éco Jeans en marche. Regards croisés Belgique-Tunisie». Nos dix-neuf hautes écoles sont susceptibles de participer à ces programmes de coopération.

La coopération internationale de nos écoles peut prendre de nombreuses formes et ne passe pas uniquement et nécessairement par WBI. De manière non exhaustive, nous pouvons citer des initiatives propres aux hautes écoles, telles que la cellule Sud-Nord (CSN) de la Haute École libre Mosane de Liège. Ce projet vise la sensibilisation des acteurs de la haute école, personnel et étudiant, et le développement de projets de coopération. Citons encore des partenariats académiques pour le développement soutenu par l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) avec des établissements des pays du Sud à l'aide de bourses de voyage, de financements de projets de recherche et de partenariats institutionnels tels que l'appui à la gouvernance académique et le désenclavement numérique. Je citerai, par exemple, un projet de renforcement des compétences des professionnels de la santé au Maroc par un programme de formations certifiantes en gestion et en développement des ressources, coordonné par la Haute École de Namur-Liège-Luxembourg (Hénallux) et financé

directement par l'ARES.

M. Mohamed Ouriaghli (PS). – Monsieur le Ministre, les voyages forment la jeunesse, c'est-à-dire les adultes de demain. N'hésitez donc pas à amplifier cette politique.

1.5 Question de M. Mohamed Ouriaghli à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Révision constitutionnelle et situation politique au Bénin»

M. Mohamed Ouriaghli (PS). – La République du Bénin fait partie des plus anciens partenaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le 1^{er} novembre, l'Assemblée nationale de ce pays a voté la loi de révision de la Constitution qui apporte des changements de fond sur la scène politique. Cette révision a été promulguée le 7 novembre par le chef de l'État. Il s'agit de la première modification de la Constitution depuis son adoption en 1990, après des années de polémiques et deux tentatives qui se sont soldées par des échecs en 2017 et 2018.

Toutefois, ce processus a fait l'objet de réactions de rejet de la part de l'opposition et aussi, semble-t-il, de nombreux Béninois. Cela pourrait mettre en péril la stabilité du pays, *a fortiori* au regard d'un contexte déjà sensible et du prochain calendrier électoral.

Il y a tout juste un an, Mme Pascale Delcominette, administratrice générale de Wallonie-Bruxelles International, se rendait auprès du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Bénin afin de renforcer la coopération entre nos deux pays pour les années 2019 à 2023. Lors de cette rencontre, elle a même annoncé qu'une mission économique et commerciale des trois Régions belges était programmée au printemps 2019.

Monsieur le Ministre-Président, les services diplomatiques de WBI vous ont-ils informé de l'évolution de la situation politique au Bénin depuis les élections législatives d'avril 2019? Le cas échéant, pouvez-vous m'en faire part? Eu égard à la crainte d'éventuels troubles liés à la situation politique, pouvez-vous faire le point sur les projets de coopération en cours et m'assurer de leur bonne mise en œuvre? Enfin, la mission économique envisagée au printemps a-t-elle eu lieu? Le cas échéant, comment s'est-elle déroulée? Des contacts avec des représentants de la société civile ont-ils pu être établis? Quel bilan pouvez-vous tirer de cette mission?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Il s'agit en effet du plus ancien partenaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est d'ailleurs avec ce pays que nous avons signé notre premier accord de coopération internationale en 1984.

Même si l'Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger fait état d'un climat relativement serein aujourd'hui, je

peux vous dire, d'après les dernières informations dont je dispose en provenance du bureau de WBI, que la situation politique et économique avec le Nigéria pourrait menacer la stabilité sociale du pays. Les Béninois ressentent très durement les effets de cette situation, entre chômage et augmentation des prix de 10 à 15 %. Nous restons donc très attentifs à l'évolution de la situation entre les deux pays.

En ce qui concerne la coopération, les projets menés au titre du programme de travail bilatéral ou à titre indirect se déroulent dans un excellent climat partenarial, tant entre les opérateurs belges et béninois qu'entre les autorités politiques.

Quant à la mission économique, l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEX) organise, conformément à son plan annuel d'action et en concertation avec ses homologues des Régions flamande et bruxelloise, une mission économique trirégionale en Côte d'Ivoire et au Bénin au cours du premier semestre de cette année.

En ce qui concerne plus spécifiquement le Bénin, 18 entreprises belges dont sept entreprises wallonnes ont effectué le déplacement à Cotonou du 26 au 30 mars 2019, dans le but d'y rencontrer des entreprises ou des hommes d'affaires avec lesquels elles sont susceptibles de développer des relations économiques et commerciales. Au terme de cette mission, ces entreprises issues de plusieurs secteurs d'activité différents ont indiqué être satisfaites de leurs contacts. Certaines d'entre elles auraient réaffirmé leur volonté de poursuivre la prospection d'un marché qui offre aujourd'hui de belles opportunités.

Compte tenu de ce succès économique, l'Union wallonne des entreprises (UWE) a décidé de programmer une mission de suivi et elle sera présente au Togo et au Bénin du 18 au 22 novembre.

M. Mohamed Ouriaghli (PS). – Il est important que WBI suive les projets développés avec les associations dans des pays instables comme le Bénin, encore plus que dans d'autres pays.

1.6 Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «36e conférence ministérielle de la Francophonie»

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – Monsieur le Ministre-Président, lors de la 36e conférence ministérielle de la Francophonie à Monaco, les participants ont adopté des résolutions portant notamment sur les océans, sur le 30e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, sur le rôle de l'innovation dans la promotion de la science de l'éducation et de l'économie numérique ainsi que sur le cinquantenaire de la Francophonie.

À la clôture de la conférence, l'Arménie, pays hôte du dernier sommet de la Francophonie, a cédé la présidence de la conférence ministérielle à la Tunisie. Ainsi, Tunis accueillera au mois de décembre 2020 le XVIIIe sommet de la Francophonie, dont le thème sera le suivant: «*Connectivité dans la diversité: le numérique vecteur de développement et de solidarité dans l'espace francophone*».

Quel rôle joueront la Belgique et la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la préparation de la thématique du sommet de Tunis? Participerez-vous à des groupes de travail sur le sujet? Lors de la dernière conférence ministérielle à Monaco, avez-vous noué des contacts intéressants avec les pays partenaires de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF)?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président.

– Un tel événement est évidemment l'occasion de nouer des contacts informels puisque 88 pays sont présents dans ces conseils ministériels. Les contacts sont donc nombreux et fructueux. De façon plus générale, vos questions me donnent l'occasion de rappeler que notre appartenance à l'OIF transcende depuis longtemps l'opportunité originelle, certes déjà ambitieuse, d'ouverture naturelle sur le monde que nous offrait à ses débuts notre engagement en son sein. Il s'agit de la seule organisation internationale dont nous sommes membres à part entière, au même titre que l'État belge notamment, nous donnant la possibilité de bénéficier d'une véritable caisse de résonance politique et diplomatique pour porter à l'échelle internationale des défis qui nous paraissent cruciaux. Il est dès lors nécessaire de renforcer notre position au sein des institutions de la Francophonie. C'est pourquoi j'ai décidé de désigner un nouveau représentant personnel. Cela s'inscrit dans la dynamique que je souhaite insuffler au travers de notre implication dans la Francophonie.

Porter le plus haut possible au sein de la communauté internationale les valeurs qui nous sont fondamentales était bien l'opportunité qu'offrait la 36e session de la conférence ministérielle de la Francophonie. Dans le cadre de cette session, le gouvernement s'est fixé une ambition qui recoupe plusieurs des axes cardinaux de la programmation de l'OIF pour les années 2019-2022. Ainsi, il entend œuvrer à la conscientisation de chacune et chacun par rapport à l'urgence climatique et à la nécessité d'une transition, avec une attention spéciale pour notre jeunesse qui portera demain cette société réconciliée avec la planète pour en devenir, à terme, la garante. J'ai donc rappelé que, comme la Déclaration de politique communautaire (DPC) l'ambitionne, notre jeunesse doit être préparée aux défis climatiques, technologiques et démocratiques.

En outre, face à ses propres défis, l'OIF s'est assigné des ambitions: celles du renouveau et de la modernisation. Un long débat a été porté sur la modernisation de la structure pour la rendre plus cohérente, lisible et efficace. Dans la perspective du

sommet de Tunis qui aura lieu à la fin de l'année 2020, la démarche afférente est désormais engagée au sein du groupe de réflexion Orientations et gouvernance (GROG). La Fédération Wallonie-Bruxelles participe activement à la réflexion de ce groupe, dont la conduite par la Secrétaire générale de l'OIF elle-même est suffisamment révélatrice de sa nécessité, d'une part, et de son obligation de résultat, d'autre part.

D'un point de vue général, le GROG est chargé de proposer des évolutions en matière de gouvernance des instances de l'OIF, et ce, dans le but d'accroître l'efficacité des processus décisionnels et la qualité de la communication entre lesdites instances. Il doit également définir une stratégie à long terme qui soit à la fois réaliste et pertinente vis-à-vis de l'OIF, mais encore œuvrer au recentrage de l'organisation sur des thématiques telles que la langue française et les technologies numériques, pour lesquelles deux groupes de travail spécifiques ont d'ailleurs été instaurés. Par le passé, l'OIF a parfois eu tendance à disperser ses moyens à travers une multitude de projets à petite échelle; c'est pour cette raison qu'elle a décidé de se concentrer sur des projets à la fois plus ambitieux et mieux définis.

La Fédération Wallonie-Bruxelles adhère évidemment à cette initiative. Certes, la tâche est complexe; il ne s'agit pas de tout défaire, mais bien de faire mieux. Fluidifier le fonctionnement est une chose; imposer une obligation de résultat en est une autre. La conférence ministérielle de la Francophonie à Monaco a déjà permis de valider certaines propositions du GROG par rapport à l'organisation des conférences ministérielles permanentes et des Sommets de la Francophonie, notamment en matière de fréquence et de structure. C'est là le stade auquel se trouve la réflexion; celle-ci se poursuit collégialement au sein du groupe de réflexion, mais aborde également des aspects distincts particulièrement importants pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment par rapport à l'échéance fixée au mois de décembre 2020.

En ce qui concerne la promotion des technologies numériques, Mme Louise Mushikiwabo, la secrétaire générale de la Francophonie, a bien saisi les enjeux liés à cette thématique. Les axes stratégiques qu'elle a établis dans ce cadre sont les suivants: rayonnement sur la scène internationale à travers une diplomatie numérique francophone; accès aux infrastructures et au réseau à haut débit à des coûts abordables; développement de l'emploi à travers l'éducation, l'entrepreneuriat et l'insertion professionnelle; présence de la langue française dans les ressources numériques; utilisation des technologies numériques comme levier de modernisation et d'efficacité. La Fédération Wallonie-Bruxelles s'inscrit pleinement dans ces axes stratégiques et continuera de contribuer pour faire de la promotion des technologies numériques un vecteur de développement et de solidarité dans l'espace francophone.

Madame la Députée, vous m'avez fait part de vos préoccupations quant au développement de l'influence de la langue française, notamment à l'échelle internationale, et vous avez également évoqué l'idée d'un Erasmus de la francophonie. À cet égard, je tiens tout d'abord à vous informer que la Fédération Wallonie-Bruxelles accorde chaque année 25 bourses de master aux jeunes issus des pays qui formaient autrefois la Communauté des États indépendants, qui peuvent ainsi intégrer l'École supérieure de la francophonie pour l'administration et le management (ESFAM), laquelle est basée à Sofia et fait partie de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF). La Fédération Wallonie-Bruxelles accorde également 48 bourses annuelles de master à l'Université Senghor (Université internationale de langue française au service du développement africain), basée à Alexandrie.

Dès lors qu'il ne s'agit que de 73 bourses annuelles, le principe de ces dernières participe d'une logique similaire à celle d'un Erasmus francophone, puisqu'elles permettent déjà annuellement à autant de jeunes cadres francophones de près d'une vingtaine de pays de partager une expérience intellectuelle et culturelle analogue.

Notre soutien au développement de la langue française à travers la scolarisation implique aussi de renforcer la maîtrise de la langue maternelle. C'est pourquoi la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient également le projet «écoles et langues nationales» (ÉLAN) de l'OIF, qui offre la possibilité aux écoliers de bénéficier progressivement d'un enseignement bilingue, dans leur langue maternelle et en français. À ce jour, plus de mille écoles bilingues sont ciblées, ce qui représente près de 4 000 enseignants et 110 000 élèves, dans 17 pays, au sein des projets «ELAN-Afrique», «ELAN-Monde créolophone» et «ELAN-Monde arabe».

Enfin, je suivrai de près les travaux du nouveau groupe de travail «Langue française» afin de m'y impliquer au maximum, dans le but de véhiculer une image du français comme une langue de communication ouverte et décomplexée.

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – Je suis particulièrement séduite par votre volonté de vous impliquer dans ce dossier. Les défis climatiques ainsi que ceux de la connectivité et du numérique concernent tous les francophones, et plus particulièrement les jeunes et les pays d'Afrique, qui ont besoin de réponses. Votre implication permettra un avancement certain sur ces matières.

1.7 Question de Mme Hélène Ryckmans à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Prise en compte transversale de la lutte contre les violences»

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – La lutte contre les violences faites aux femmes, pour la-

quelle nous nous mobiliserons le 25 novembre prochain, oblige à prendre en compte de manière transversale des enjeux, mais surtout les réponses à y apporter. Il faut résolument agir de manière plus engagée. Les chiffres relatifs à ces violences sont élevés. Les harcèlements, agressions et violences sexistes sont nombreux, mais de moins en moins passés sous silence; les féminicides sont dénoncés. Des actions s'imposent.

La responsabilité de soutenir les plateformes actives dans la prise en charge des victimes et celle de renforcer les mesures de prévention, notamment envers les jeunes, incombe à la ministre des Droits des femmes. Toutefois, la sensibilisation des divers publics ainsi que la veille relative à la réelle mise en œuvre des préventions dans tous les secteurs sont aussi de votre responsabilité, Monsieur le Ministre-Président, au titre de la coordination de l'action gouvernementale.

Comment avez-vous préparé une stratégie cohérente et volontariste visant à faire reculer le harcèlement, les violences et les féminicides, qui sera appliquée par chacune et chacun de vos ministres? Pouvez-vous faire le point sur toutes les actions envisagées par le gouvernement? Il existe un plan de lutte contre les violences. Avez-vous déjà pris contact avec vos homologues en Région wallonne pour le faire avancer? Ne serait-il pas intéressant de prévoir un mécanisme régulier de contrôle, par les différentes et différents ministres de votre gouvernement, des actions menées? Qu'en pensez-vous?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président.
– Tout comme l'égalité des chances et le droit des femmes, la lutte contre les violences faites aux femmes constitue une politique transversale qui chevauche un grand nombre de compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans ce domaine, vous avez bien cerné le contour des compétences de la ministre Bénédicte Linard chargée des Droits des femmes et, dans ce cadre, du soutien aux plateformes et du renforcement des mesures de prévention et de prise en charge des victimes, tout comme celles attribuées au ministre-président: la sensibilisation des divers publics, la veille de la mise en œuvre des politiques de prévention et la coordination de l'action gouvernementale. À l'approche de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes qui aura lieu ce lundi 25 novembre, je me réjouis de m'exprimer sur ce sujet d'importance.

De nombreuses études démontrent que nombre de nos concitoyennes sont confrontées à des actes de violence à leur égard, parfois au sein même de la cellule familiale. Je me contenterai de citer deux nombres alarmants. D'une part, une enquête, datant certes de 2016, de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) atteste que 18 viols seraient commis en Wallonie chaque jour. Une autre étude de 2016 mentionne que 98 % des femmes ont vécu une forme de harcèlement sexiste dans l'espace public.

C'est inacceptable. Si certains hommes sont également victimes de violences, les auteurs des violences sont pourtant, dans la grande majorité des cas, des hommes et leurs victimes des femmes.

Cette perception genrée de la violence constitue l'essence même de la Convention du 11 mai 2011 du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. La Belgique a ratifié cette convention d'Istanbul en 2016. Son objectif principal consiste à prévenir, poursuivre et éliminer toute forme de violence à l'égard des femmes. Elle exige notamment des États signataires qu'ils établissent des politiques globales et coordonnées incluant toutes les mesures pertinentes pour prévenir et combattre toutes les formes de violence tout en allouant des ressources financières et humaines appropriées pour leur mise en œuvre et soutenant les organisations gouvernementales et la société civile active dans ces domaines.

Dans ce cadre, la Déclaration de politique communautaire 2019-2024 indique que le gouvernement s'engage à mener une politique efficace et coordonnée de lutte contre les violences à l'égard des femmes, qui passe par des mesures urgentes en conformité avec les exigences de la convention d'Istanbul et en lien avec les recommandations du rapport alternatif de la société civile: budget spécifique, accueil et accompagnement des victimes, prise en compte des femmes migrantes, services diversifiés, formation des acteurs, campagnes de sensibilisation, etc.

Dès lors, un certain nombre d'actions seront prochainement menées au sein du gouvernement. Premièrement, en lien direct avec la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, je rencontrerai cette semaine les représentants des organisations qui sont à l'initiative de la mobilisation nationale de ce dimanche contre les violences faites aux femmes. Cette réunion permettra un échange de vues à propos des revendications et actions encore à mener. Elle sera également l'occasion de discuter d'une campagne de sensibilisation à large échelle que je compte organiser rapidement.

Deuxièmement, en tant que ministre-président, j'assure la coordination des actions menées sur le sujet dans le respect du décret du 3 mai 2019 relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes, en coordination avec la ministre Bénédicte Linard, compétente pour les Droits des femmes. De ce fait, le gouvernement s'assurera de l'installation effective du Comité de coordination de lutte contre les violences faites aux femmes. À cet effet, à l'initiative de Mme Linard, une note sera présentée au gouvernement et proposera les modalités de recrutement des experts qui siégeront dans cette commission. Pour rappel, ce comité est chargé de remettre au gouvernement une proposition de plan quinquennal de lutte contre les violences faites aux femmes. Dans ce cadre, un état de la mise en œuvre

du plan sera présenté annuellement au gouvernement.

Enfin, j'entends prendre contact avec notre Première ministre afin de lancer rapidement les discussions sur le nouveau plan national de lutte contre les violences de genre pour la période 2019-2024, le plan précédent arrivant à échéance.

Voilà dressées les principales actions qui seront menées au cours des prochaines semaines concernant la problématique des violences faites aux femmes. Il est important de prendre d'emblée une série de mesures et de coordonner ces différentes actions pour être plus efficaces et performants dans ce domaine qui nous tient à cœur, à toutes et à tous.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Il est utile d'entendre les organisations qui sont à l'origine de la marche de ce dimanche, mais aussi celles qui prennent en charge les victimes au quotidien. À côté du moment de la mobilisation médiatique, lors duquel on va exprimer son ras-le-bol dans la rue, il y a aussi le travail de terrain effectué au jour le jour par des organisations soutenues par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Monsieur le Ministre-Président, il serait intéressant que vous rencontriez régulièrement ces deux types d'organisations.

Le Comité de coordination de lutte contre les violences sera bientôt créé. J'espère que des experts

et expertes de terrain issus de ces associations en feront partie. J'espère aussi que le rapport qui sera transmis chaque année au gouvernement le sera aussi au Parlement. Il est important que nous puissions tous soutenir la démarche. Il est aussi important que les contacts avec le gouvernement fédéral et les autres Régions permettent d'afficher l'engagement volontariste de la Belgique pour mettre fin à ces violences et à ce harcèlement dans l'espace public.

2. Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, de M. Julien Matagne, intitulées «Positions défendues par la Fédération Wallonie-Bruxelles lors de la 36^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie» et «Absentéisme au sein de Wallonie-Bruxelles International (WBI)», et de M. Jean-Charles Luperto, intitulée «Coupe budgétaire dans la culture en Flandre», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 14h55.*